



## Agenda



<b>Fête de la Bière</b> Au Vallon, St-Cergue	<b>Vendredi 16 &amp; Samedi 17 octobre</b>
<b>Elections fédérales</b> 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Dimanche 18 octobre</b>
<b>Marché artisanal</b> 10 h 00 à 17 h 00, CCS, Arzier	<b>Dimanche 1er novembre</b>
<b>Elections fédérales (2ème tour)</b> 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Dimanche 8 novembre</b>
<b>Conseil communal</b> 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Lundi 9 novembre</b>
<b>Nuit du conte</b> Dès 19 h 00, Bibliothèque communale, CCM, Arzier Org.: Les Bibliothécaires	<b>Vendredi 13 novembre</b>
<b>Fenêtres de l'Avent</b>	<b>1er au 24 décembre</b>
<b>Contes de Noël et Fenêtre de l'Avent</b> Dès 18 h 30, Bibliothèque communale, CCM, Arzier Org. : Les Bibliothécaires	<b>Vendredi 4 décembre</b>
<b>Distribution des sapins de Noël</b> 13 h 00 à 17 h 00, (sur commande) Déchetterie communale	<b>Samedi 5 décembre</b>
<b>Conseil communal</b> 19 h 00, Salle du Conseil communal, Arzier	<b>Lundi 7 décembre</b>
<b>Visite de la Municipalité aux personnes âgées de 80 ans et plus</b>	<b>Mardi 8 décembre</b>
<b>Noël des aînés</b> 12 h 00, CCS, Arzier (sur invitation et inscription) Org.: Soleil d'Automne	<b>Mardi 15 décembre</b>
<b>Noël villageois</b> 20 h 00, CCS, Arzier	<b>Jedi 17 décembre</b>
<b>Noël villageois à Saint-Cergue</b> 18 h 00, petite école en face du temple, Saint-Cergue Org.: Paroisse de Saint-Cergue-La Cure - Arzier- Le Muids	<b>Jedi 24 décembre</b>
<b>Elimination des sapins de Noël</b> 13 h 00 à 17 h 00 Déchetterie communale	<b>Samedi 9 janvier</b>



## EDITORIAL

Lors de sa séance du 29 juin dernier, le Conseil communal a approuvé les comptes 2014. Ceux-ci bouclent avec un excédent de revenus de CHF 10'266.09 alors que le budget amendé par le Conseil communal prévoyait un excédent de charges de CHF 320'000.-, augmenté de crédits supplémentaires à hauteur de CHF 170'000.-. Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques présentent un écart défavorable de CHF 578'000.-. Cela provient du nombre d'habitants; en effet une importante promotion immobilière a pris du retard. Ainsi les nouveaux habitants qui auraient dû s'installer sur notre commune en 2014 ne sont arrivés qu'en 2015. Les droits de mutation ont fortement diminué; ils ont rapporté CHF 342'000.- en 2014 contre CHF 783'000.- en 2013, alors que le budget 2014 avait été estimé à CHF 500'000.-. Les impôts sur les gains immobiliers présentent un écart défavorable de CHF 690'000.-.

On constate donc une importante diminution des impôts dits "conjuncturels", soit les droits de mutation et les impôts sur les gains immobiliers. Les nouvelles restrictions imposées tant par le parlement fédéral (2ème pilier) que par la BNS ont fortement réduit les opérations immobilières. Rappelons que le 50% des impôts dits "conjuncturels" sont reversés à la péréquation financière intercommunale.

L'incidence, tant du nombre d'habitants que des impôts dits "conjuncturels" sur la facture sociale et la péréquation financière intercommunale, représente une économie pour notre commune de CHF 1'078'000.-.

Pour de plus amples informations, le site internet de la Commune présente les comptes détaillés.

Lors de cette même séance le Conseil communal a, entre autres, débattu du préavis no 13/2015 qui proposait la mise à disposition d'une parcelle communale en faveur d'une fondation financée par d'importantes caisses de retraite dans le but de construire des logements dits "d'utilité publique/UP". A noter que cette mise à disposition aurait permis à la Commune d'encaisser, chaque année, une somme de CHF 20'000.- à CHF 30'000.-.

Malheureusement, le Conseil communal n'a pas accepté ce préavis.

Avec cette proposition, la Municipalité voulait mettre à disposition des personnes à revenu modeste, notamment les jeunes qui démarrent dans la vie, des logements dont le prix aurait été en moyenne 20% inférieur aux prix de marché. La Municipalité voulait aussi répondre à ses obligations légales car la loi demande aux communes de mettre à disposition des logements d'utilité publique.

La Municipalité est très affectée par cet échec.

Eric Hermann, Syndic

## Sécurité routière

Depuis quelques mois déjà, les travaux de sécurité routière avancent à un rythme soutenu avec pour objectif de terminer avant la prochaine saison hivernale.

De ce fait, et selon les conditions météorologiques, la route cantonale sera à nouveau fermée durant quelques jours avec la pose de l'enrobé phonoabsorbant sur le tronçon de route cantonale entre l'entrée de la déchetterie et la nouvelle porte d'entrée au sud du village d'Arzier. Mais, force est de constater que, lors des dernières fermetures de route, de nombreuses infractions ont été constatées : circulation à contre-sens, non respect de la signalisation, tentative de rouler sur l'enrobé fraîchement posé, vitesses excessives, etc. Lors de cette prochaine fermeture, nous vous invitons à respecter scrupuleusement la signalisation mise en place.

De plus, nous vous rendons attentifs que l'entrée de la localité d'Arzier ainsi que le panneau 50km/h ont été déplacés à leur emplacement définitif. **Ainsi, le tronçon compris entre le nouveau quartier "Domaine des Clyettes" et la sortie du virage du stand de tir est maintenant limité à 50km/h.**

Pour vous aider dans cette nouvelle configuration, le speedy sera maintenu dès la fin des travaux pendant quelques semaines encore. Puis, après relevé des vitesses dudit appareil, des mesures plus sévères seront prises en cas de non-respect de la vitesse autorisée. Toutefois, nous sommes confiants de pouvoir compter sur votre collaboration.

Danielle Pasche, Municipale



**Changement de limitation de vitesse sur le tronçon compris entre le nouveau quartier "Domaine des Clyettes" et la sortie du virage du stand de tir: 50 Km/h !**

## Eclairage public

Depuis quelques jours déjà, l'éclairage public dans le village de Le Muids a été modifié. Cet assainissement s'inscrit dans le cadre d'un des chapitres du concept énergétique de notre Commune.

L'éclairage public est un gage de sécurité pour les habitants tant dans le trafic routier que piétonnier; de ce fait, il participe à la qualité de vie d'une commune. Toutefois, des considérations économiques et environnementales doivent être prises en compte dans ce domaine. Aujourd'hui, l'éclairage public est devenu un sujet central dans la problématique d'économie d'énergie. Diminuer sa consommation est devenu la préoccupation de tous. Dès lors, des efforts importants doivent être faits tant par les collectivités publiques que par les particuliers. Or, bon nombre d'installations sont vétustes et requièrent un assainissement urgent en raison de leur manque d'efficacité énergétique.

De plus, l'éclairage public doit impérativement respecter les normes légales en vigueur. Pour ce faire, la Confédération a repris les directives européennes en la matière soit d'interdire des composants inefficaces de l'éclairage public telles que les lampes à vapeur de mercure qui seront interdites à la production dès 2015 puis interdites à la vente dès 2017.

Il y a quelques années, la société Romande Energie a effectué un état des lieux sur notre Commune par un travail de recensement de toutes les installations de notre commune : nombre de luminaires, emplacements exacts, type de mât ou de tête, type de sources lumineuses, intensité, etc. Sur la base de ce document, la Commune a déjà entrepris le changement de tous les luminaires vétustes sur le village d'Arzier (y compris au CCS et à la déchetterie) par le biais du budget communal, ces dernières années. Il ne restait plus que le village de Le Muids à assainir.

Tout comme dans le village d'Arzier, les lanternes en vapeur de mercure de 80W et 125W ont été remplacées par des lanternes à vapeur de sodium de 50W et 70W avec une couleur d'éclairage orangée. Il est à noter que les lanternes en vapeur de mercure sont nettement plus gourmandes en consommation électrique, vétustes et peu efficaces en éclairage. Par ailleurs, le remplacement des ampoules deviendra problématique en raison de l'arrêt de leur production. Enfin, seules les lanternes des candélabres ont été changées et non pas les mâts sauf en cas de défectuosité importante.

Par un effet collatéral du remplacement de ces lanternes, une diminution des coûts de l'éclairage public sera engendrée. Aujourd'hui, le remplacement des lanternes à Le Muids marque la fin des luminaires énergivores sur notre territoire communal.

Danielle Pasche, Municipale

## Conseil communal du 29 juin 2015

### Préavis municipal n° 10/2015:

Comptes 2014

- **Accepté**

### Préavis municipal n° 11/2015:

Gestion 2014

- **Accepté**

### Préavis municipal n° 12/2015:

Demande de crédit de CHF 96'000.-- concernant le remplacement de la conduite communale ESP sur le tronçon Chemin de la Dôle - Chemin du Lynx

- **Accepté**

### Préavis municipal n° 13/2015:

Accord pour un droit de superficie octroyé à la Fondation Equitim dans le cadre d'un projet de construction de logements d'utilité publique sur les parcelles 202, 213, 214 et 354

- **Refusé**

### Préavis municipal n° 14/2015:

Demande de crédit complémentaire concernant le dépassement du crédit de construction du Centre Communal d'Exploitation (CCE)

- **Accepté**

## Conseil communal du 28 septembre 2015

### Préavis municipal n° 15/2015:

Arrêté d'imposition communal pour l'année 2016

- **Accepté**

### Préavis municipal n° 16/2015:

Demande de crédit de CHF 37'750.-- pour le remplacement d'un véhicule pour l'équipe forestière

- **Accepté**

### Préavis municipal n° 17/2015:

Demande de crédit supplémentaire au budget 2015 pour un total de CHF 57'670.--

- **Accepté avec amendement**

### Prochaine séance:

**Lundi 9 novembre 2015 à 20 h 15**

**Salle du Conseil communal à Arzier**

## Poste de gendarmerie mobile itinérant



La gendarmerie vaudoise est en train de mettre en place et tester un nouveau concept de « **gendarmerie mobile** ». Cela consiste en une camionnette de la gendarmerie qui « voyage » à travers le District et s'arrête dans tous les villages. Elle a pour but d'offrir les mêmes prestations qu'un poste de gendarmerie fixe, à savoir : demande de renseignements de tous ordres, dépôt de plainte, etc...

Elle s'est arrêtée à Arzier-Le Muids le 16 septembre après-midi à côté de l'Administration communale. Dès que nous aurons les prochaines dates, elles seront publiées sur le site internet et les piliers publics. Nous espérons que ce service rencontrera un franc succès auprès de la population du District afin que ce service de proximité perdure.

## Complexe scolaire intercommunal à Le Muids

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau complexe scolaire intercommunal à Le Muids, la Municipalité a la plaisir de vous informer que le jury du concours a terminé ses travaux et a rendu son palmarès.

Afin de pouvoir prendre connaissance du projet du bureau d'architecture lauréat du concours mais également des 32 autres projets présentés, nous vous invitons à l'exposition publique dont les jours et les heures d'ouverture seront les suivants :

**Samedi 7 novembre 2015 de 10 h 00 à 14 h 00**  
**Mardi 10 novembre 2015 de 18 h 00 à 20 h 00**  
**Jeudi 12 novembre 2015 de 18 h 00 à 20 h 00**  
**Samedi 14 novembre 2015 de 10 h 00 à 14 h 00**  
**au Centre communal et scolaire (CCS)**

Lors de ces journées, la Municipalité sera présente et pourra répondre à vos différentes questions. Toutefois, nous vous invitons à consulter le préavis détaillé sur le site internet de la commune : [www.arzier.ch](http://www.arzier.ch) (01/2015 demande de crédit de CHF 394'200.- pour l'organisation d'un concours pour la construction d'un bâtiment scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P à Le Muids).

Nous espérons vous voir nombreux !

La Municipalité

## DES VISAGES SUR DES NOMS...

## ...DES NOMS SUR DES VISAGES



Monsieur **Andres Zähringer**, à gauche sur la photo, remet les clés de l'Administration communale à son successeur. En effet, après un peu plus de cinq ans passés comme Secrétaire municipal au sein de notre Commune, il a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière. Il reprendra le poste resté vacant depuis peu auprès de la Municipalité de Duillier, mais avec un taux d'occupation légèrement réduit. Ceci lui permettra d'avoir un peu plus de temps pour lui. **Monsieur Jean-Pierre Roland** habite Rolle et se consacre depuis passablement d'années à la politique locale. Au bénéfice d'un Master en Administration publique et d'expériences au sein de l'Administration cantonale, il a repris le flambeau de la gestion du Greffe municipal durant l'été.

## Déchetterie communale

### Horaire d'été du 1er avril au 31 octobre

Mardi: 14 h 00 à 19 h 00  
Mercredi: 14 h 00 à 19 h 00  
Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00  
Samedi: 9 h 00 à 12 h 00  
13 h 00 à 17 h 00

### Horaire d'hiver du 1er novembre au 31 mars

Mardi: 14 h 00 à 18 h 00  
Mercredi: 14 h 00 à 18 h 00  
Vendredi: 14 h 00 à 18 h 00  
Samedi: 13 h 00 à 17 h 00





## Bois de feu « vert »



La Commune d'Arzier-Le Muids vous propose du bois de feu « vert » selon les assortiments suivants:

- ⇒ Bois de feu long (3 à 6 mètres) « vert », à port de camion, 90% hêtre, CHF 55.- m3
- ⇒ Stères de bois fendu, hêtre « vert », 1 m en ballot à port de camion, CHF 89.- le ballot

Livraison possible sur demande. *La livraison du bois vert long n'est possible que pour des commandes supérieures à 10 m3. Pour les commandes inférieures cela sera à port camion ou le tarif de livraison sera plus cher.*

Pour obtenir votre bois dans le courant du printemps 2016, **veuillez passer commande d'ici au 1er février 2016.**

Pour tous renseignements et commande, veuillez contacter le service forestier au 022 / 366 87 78 ou à: [forets.travaux@arzier.ch](mailto:forets.travaux@arzier.ch)

**Vos commandes de bois de feu directement via le guichet virtuel: [www.arzier.ch](http://www.arzier.ch)**

## Police des constructions

*Dans le cadre du suivi des dossiers mis à l'enquête sur notre territoire communal, la Municipalité a décidé de procéder dorénavant à des visites régulières et inopinées sur les chantiers en cours afin de veiller au respect des autorisations délivrées.*

## Manifestations - POCAMA

### **Demander une autorisation**

Toutes les manifestations, rassemblements, cortèges, spectacles, conférences, soirées, expositions, évènements sportifs, etc... doivent être annoncés à la commune où est prévue la manifestation. Dans certains cas, les autorités cantonales doivent aussi délivrer une autorisation.

### **Délais**

La demande doit être déposée au plus tard trois mois avant la date prévue pour la manifestation. Pour les manifestations particulièrement importantes, ce délai peut être plus long. Ce délai est d'un mois pour les manifestations sportives en matière de circulation routière (art. 95 al. 1 OCR). Dès que possible, contacter la commune pour vérifier les disponibilités pour la date souhaitée.

### **Coût**

Les frais de la manifestation sont à la charge de l'organisateur, de même que les émoluments de délivrance de l'autorisation.

### **Prévention**

Réussir une manifestation, c'est aussi anticiper les événements perturbateurs.

Renseignements : [www.vd.ch/prestations-en-ligne/manifestations/](http://www.vd.ch/prestations-en-ligne/manifestations/)

*Savez-vous que...*

... depuis 2010, la Commune d'Arzier-Le Muids contribue à la solidarité internationale en cofinçant des projets de développement dans les pays du Sud et de l'Est à hauteur de CHF 2.-/habitant chaque année. Ainsi, elle a soutenu les projets suivants : en 2010 l'intégration de jeunes défavorisés en Georgie, en 2011 la construction d'un puits d'eau potable au Camérout, en 2012 l'acheminement de matériel pour un orphelinat au Camérout, en 2013 la construction d'une école en Afghanistan, en 2014 les banques céréalières contre la faim au Niger.

## PETITES ANNONCES

### La FSG vous propose ...

Lundi de 15 h 45 à 16 h 45	gymnastique pour les 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> Primaires
Lundi de 17 h 00 à 18 h 00	gymnastique parents-enfants (dès l'âge de 2 ½ ans)
Mardi de 8 h 45 à 10 h 00	gymnastique dames (les enfants non scolarisés sont les bienvenues)
Mardi de 15 h 45 à 17 h 15	gymnastique pour les 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> Primaires
Jeudi de 14 h 15 à 15 h 15	Pilates
Jeudi de 18 h 00 à 19 h 30	agrs pour les 5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> Primaires et plus âgés

Tous les cours se déroulent au Centre Communal et Scolaire sauf pour les cours des dames du mardi matin et jeudi après-midi qui ont lieu à la salle du Conseil communal.

#### Renseignements et inscriptions:

Mireille Vietti - Chemin du Goupil 6 - 1273 Arzier  
[mireille.vietti@bluewin.ch](mailto:mireille.vietti@bluewin.ch) - 022 / 366 49 50 ou 079 / 755 57 35

### Le caté à Arzier - Le Muids - Saint-Cergue



Pour découvrir la Bible, Dieu dans la vie des hommes et dans ta propre vie, apprendre à prier et essayer de suivre l'exemple de Jésus... Rejoins-nous au caté !

Pour les élèves de 5<sup>ème</sup> Harmos :  
Sabine Stunkel 079 / 480 21 53 ou par e-mail: [sabine.stunkel@bluewin.ch](mailto:sabine.stunkel@bluewin.ch)

Pour les élèves de 7<sup>ème</sup> Harmos :  
Céline Vernet 078 / 621 82 19 ou par e-mail: [celinevernet@yahoo.com](mailto:celinevernet@yahoo.com)

Avec les nouvelles méthodes interactives de catéchisme de la paroisse catholique de Nyon : [www.les-nathanael.com](http://www.les-nathanael.com) ou [www.kim-et-noe.com/catechese](http://www.kim-et-noe.com/catechese)

### Step

Depuis 10 ans,  
un cours de step à Arzier-le-Muids a été fondé.

Le step est un concept simple (genre de marche), il se pratique avec un appareil conçu en plastique dur qui permet de réaliser un grand nombre d'exercices visant l'amélioration et l'entretien de la condition physique et une évolution du système cardio-vasculaire en provoquant une augmentation de la capacité aérobie (meilleure endurance)

Intéressés ? Venez les jeudis à 20 h 00 à la salle du Conseil communal à Arzier.

Renseignements: Geneviève Lejeune au 079 / 628 88 78.

### Cours de piano - solfège - musique d'ensemble



Enfants - Ados - Adultes  
Centre Scolaire d'Arzier  
Prof. Diplômé



[www.coursdepiano.ch](http://www.coursdepiano.ch) ou 022 / 320 82 31

### Cours de Yoga à Arzier

Des cours de Yoga (postures, respiration et relaxation) ont lieu au Centre Communal et Scolaire (CCM), Rue du Village 30 à Arzier.

Lundi de 18 h 00 à 19 h 00: « Hatha Yoga »  
Lundi de 19 h 10 à 20 h 10: « Hatha Yoga »  
Jeudi de 9 h 00 à 10 h 00: « Sunrise Yoga »  
Jeudi de 19 h 00 à 20 h 00: « Viniyoga »

*Nouveau: cours pour les enfants dès 5 ans !*

Renseignements:  
Gabriela, enseignante diplômée de Yoga Suisse et de l'Union Européenne de Yoga  
Tél. 078 / 971 18 50  
E-mail: [yogaarzier@gmail.com](mailto:yogaarzier@gmail.com)  
[www.yogaarzier.wordpress.com](http://www.yogaarzier.wordpress.com)





## La Jeunesse de St-Cergue-Arzier-Le Muids recrute.... 16 ans ou école obligatoire finie ? Motivé (e) ?

Appelez le 079 / 845 11 52 ou  
[laura-ramel@hotmail.com](mailto:laura-ramel@hotmail.com)

### Chanter à Arzier - Le Muids... ?

C'est possible tant pour les adultes que les enfants ! La nouvelle saison a repris en septembre pour tous !  
3 formations préparent chaque année un spectacle qui a lieu au printemps. Un répertoire varié, une ambiance sympathique, et... il n'est pas nécessaire de savoir lire une partition !

Le chœur des **enfants** est dirigé par Rose-May Jaccard qui mêle avec bonheur ses connaissances musicales et sa grande expérience pédagogique. Les **jeunes** sont co-dirigés par Johanna Hernández et Fabien Voléry, bien connus dans le milieu choral pour leurs grandes compétences de direction. Les **adultes** ont la chance d'être sous la direction de Johanna Hernández, violoniste, musicienne de talent et cheffe pleine de sensibilité.

**Chœur mixte**  
(adolescents et adultes)  
Répétitions  
les mercredis  
de 20 h 00 à 22 h 00  
Au Collège de Le Muids

Christiane Badan  
Tél. 079 / 614 36 04  
[chbadan@bluewin.ch](mailto:chbadan@bluewin.ch)

**Chœur des Jeunes**  
(dès 13 ans)  
Répétitions  
un dimanche de 16 h 30 à 19 h 30,  
toutes le 3 semaines, selon agenda  
Au Collège de Le Muids

Rose-May Jaccard  
Tél. 079 / 626 54 35  
[r.jaccard@bluewin.ch](mailto:r.jaccard@bluewin.ch)

**Chœur des Enfants**  
(7-12 ans)  
Répétitions  
2 mardis par mois  
de 16 h 00 à 17 h 00  
Au Collège de Le Muids

Rose-May Jaccard  
Tél. 079 / 626 54 35  
[r.jaccard@bluewin.ch](mailto:r.jaccard@bluewin.ch)

#### Venez nous rejoindre !!

Quelques extraits de nos 2 derniers spectacles sont visibles sur le site de la commune :  
[www.arzier.ch](http://www.arzier.ch), dans sociétés locales, rubrique réservée au Chœur mixte.

### Le Badminton, un sport tranquille ?

Contrairement aux idées reçues, le badminton est bien un sport tonique; il se pratique avec une raquette et un volant en salle.

En Asie, le badminton est le sport n° 1. Pratiqué régulièrement ce sport vous apporte, du tonus, renforce le système cardio-vasculaire, augmente la musculature et surtout vous apporte du bien-être !

C'est aussi un moyen de se rencontrer, les 26 et 27 septembre dernier, le club a fêté son 20ème anniversaire, alors si cette activité vous intéresse: les horaires et les renseignements sont sur le site de la Commune d'Arzier-Le-Muids ou écrivez à: [bcam@bluewin.ch](mailto:bcam@bluewin.ch).



### Association des citoyens d'Arzier-Le Muids

Cette association a été créée en novembre 2014. Elle a pour objectif majeur, d'assurer un espace de discussion et d'échange sur les dossiers communaux sans aucune orientation politique partisane.

L'association est ouverte à toutes les citoyennes et citoyens de la commune et se réunit une dizaine de fois par an. A travers une partie de ses membres, élus au conseil communal, elle joue un rôle de relais pour les questions et préoccupations des citoyens.

Si vous vous sentez concerné par le fonctionnement et la vie de la commune, n'hésitez pas à rejoindre l'association. Vous pouvez envoyer un mail à [calm1273@gmail.com](mailto:calm1273@gmail.com) ou vous adresser à l'un ou l'autre des membres du comité, à savoir :

Patrick Weber  
Président  
022 / 366 09 77

Eric Jaquet  
Vice-président  
022 / 366 36 01

Patrick Hübscher  
Trésorier  
022 / 366 45 41

Jean-David Pletscher  
022 / 366 13 76

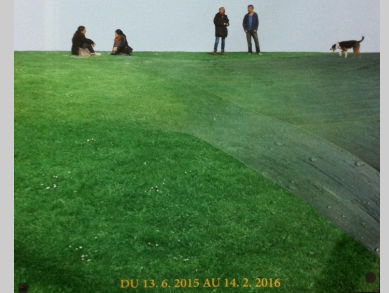
Visitez également notre site internet : <http://calm1273.wix.com/calm>

## Y étiez-vous à...à la sortie des aînés ?

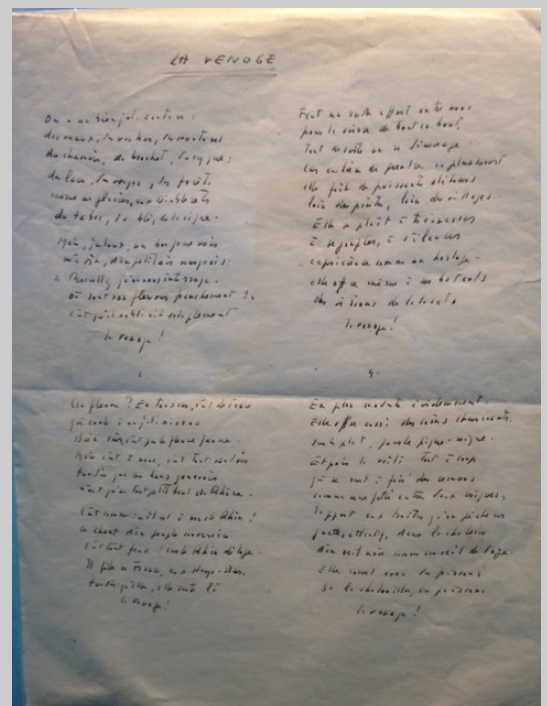
Le 2 septembre dernier, 70 personnes ont participé à la traditionnelle sortie organisée par la Municipalité. Pour bien commencer la journée, nous avons pris un café-croissant au bord du lac à St-Sulpice puis visite du Musée romain à Vidy ainsi que son exposition temporaire « Y en a point comme nous ». L'autocar nous a ensuite conduit au « Restaurant Le Chalet Suisse », restaurant typique avec vue magnifique sur Lausanne. Pour nous reposer, nous avons pris le train à vapeur Echallens-Bercher et retour pour un trajet nostalgique... Une collation à la maison du Blé et du Pain nous attendait ainsi que pour ceux qui le désiraient, une visite de son musée ! Merci pour votre participation et votre bonne humeur, ce fût une belle journée !



## Y EN A POINT COMME NOUS



DU 13. 6. 2015 AU 14. 2. 2016





## Le vocabulaire vaudois

Lors de la sortie des aînés du 2 septembre dernier, nous avons eu le plaisir de visiter l'exposition temporaire "Y'en a point comme nous" au Musée romain de Vidy. A cette occasion, nous avons pu découvrir ou redécouvrir les termes et expressions en usage dans le Pays de Vaud.

"A cet inventaire figurent des mots qui, sans doute, ne sont probablement déjà plus connus de certains. Ils tomberont probablement dans l'oubli. Mais la survie du vocabulaire vaudois ne tient qu'aux Vaudois : ils peuvent ou non le savourer, s'en servir ou pas. En gardant si possible à l'esprit que le parler régional, loin d'être ringard, rustique ou de moindre valeur, est une richesse : il est la marque d'une précieuse diversité culturelle". Extrait du livre tiré de l'exposition (livre à disposition à notre bibliothèque communale).

### Qui saura trouver les versions "françaises" des mots suivants ?

- S'achotter
- Un arrête-moque
- Azorer
- Bocquer, tutter
- C'est bonnard !
- Une bouélée
- Un bracaillon
- Un brise-nouille
- Les cagoïnces
- Cache-tè batoille !
- Une canfrée, cantonale, achottée, astiquée, cuite, gonflée, lugée, machurée, quillée
- Carré-bossu
- Cheinder
- Un chenabre
- Se mettre à la chotte
- Poser un clopet
- Coter la porte
- Avoir la couerle
- Un petit cradzet
- Une cramine, fricasse, caillée
- A croupeton !
- Cupesser
- Se découenner
- Une dérupe
- Ebriquer
- Une embardouflée
- S'encoubler
- Une épéclée
- Goïllasser
- Des grolles
- Une imperdable
- Coûter le lard du chat
- Mal plat
- Un manoillon
- Mécol-técol-cécol / mézigue-tézigue-cézigue
- Miquemaquer
- C'est de la nioniotte !
- Niousser
- Panosser
- Avoir le pantet dehors
- Pèdzer
- Une peignette
- Un pétabosson
- Une peuffe
- Une pinte
- Les pique-meurons
- Rebiétser
- Redzipéter
- Un roille-gosse
- Ruclonner

Et aussi quelques spécialités culinaires vaudoises : atriau, beignet, biscôme, boutefas, bricelet, cornette, couenne, cougnarde, crème gonfle, crotchon, dent-de-lion, fricassée, gâteau aux pruneaux, gremau, taillé aux greubons, guélon, herbettes, merveilles, meuron, papet, quegnu, raclette, raisinée, raisinet, rampon, salée, séré, taillaule.

## Y étiez-vous à... la fête des enfants 2015 ?

Le 3 juillet dernier, la Fête des enfants a réuni petits et grands dans la cour de l'école pour une 10ème édition inoubliable. Cette année plusieurs cartes du lâcher de ballons nous ont été retournées !

**Nous invitons les dix enfants dont le ballon a été le plus loin à venir retirer leur prix à l'Administration communale.**

1. **Jamie Liegeois-Williams** retrouvé le 4 juillet 2015 à Come, Italie
2. **Yoan Hermann** retrouvé le 23 juillet 2015 à Vals
3. **Robyn Ruttkowski** retrouvé le 4 juillet 2015 à Goldau
4. **Rayan Sadiki** retrouvé le 3 juillet 2015 à Eiken
5. **Elen Ohanessian** retrouvé le 4 juillet 2015 à Linden
6. **Noémie Hofer** retrouvé le 5 juillet 2015 à Aeschlen ob Gunten
7. **André Ohanessian** retrouvé le 4 juillet 2015 à La Roche
8. **Loni Milleret** retrouvé le 20 juillet 2015 à Villarsiviriaux
9. **Chloé Duc** retrouvé le 8 juillet 2015 à Siviriez
10. **Coralie Florey** retrouvé le 6 juillet 2015 à Villargiroud
11. **Hannah Goodall** retrouvé le 4 juillet 2015 à Poliez-le-Grand
12. **Thibault Ruffet** retrouvé le 3 juillet 2015 à Arzier



# MANIFESTATIONS

---

## *Nuit du conte*

Abracadabri abracadabra, poudre de riz et poils de rat,  
**le vendredi 13 novembre 2015 dès 19 h 00**  
c'est la fête des sorcières et des chats noirs !

Venez nous rejoindre dans l'ancre de la bibliothèque  
pour goûter à la tambouille de notre chaudron magique fumant  
et vous laisser envoûter par des contes ensorcelés !



---

## *Contes de Noël et Fenêtre de l'Avent*

**Vendredi 4 décembre 2015 à 18 h 30**  
**Devant le Centre Communal Multifonctions (CCM)**

Nous vous invitons à venir partager notre désormais traditionnelle verrée de l'Avent  
qui se déroulera en plein air devant la bibliothèque.

Délices et contes emmèneront petits et grands dans la magie de Noël.

Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux équipés de  
vos habits les plus chauds. Au plaisir de vous rencontrer à cette  
occasion.

Vos bibliothécaires



**Bibliothèque communale**  
Lundi, mardi et jeudi de 15 h 00 à 18 h 30  
Centre Communal Multifonctions, Rue du Village 30, Arzier

Fermé pendant les vacances scolaires

# Fenêtres de l'Avent



Dans 2 mois déjà... la fin de l'année sera là... et nous fêterons Noël !

La Municipalité vous propose d'organiser, à nouveau, la tradition des Fenêtres de l'Avent. Ces rencontres, basées sur la convivialité et la simplicité, invitent aux rencontres entre voisins et habitants de nos villages.

Deux possibilités s'offrent à vous:

★1. Décorer une fenêtre de votre habitat visible de la rue ou du chemin, l'éclairer à la date attribuée de 17 h 30 à 22 h 00

Ou

★2. Décorer une fenêtre de votre habitat visible de la rue ou du chemin, l'éclairer à la date attribuée de 17 h 30 à 22 h 00 et offrir, le même jour, un moment convivial « sur le pas de la porte » avec une tasse de thé, un verre de vin chaud, une friandise, etc. de 18 h 30 à 20 h 30

**Alors intéressés .... Particuliers, sociétés locales, commerces, vous êtes les bienvenus !**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'Administration communale au 022 / 366 87 87.

Dès réception de vos inscriptions, un calendrier sera établi et distribué dans la commune.



**Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au 31 octobre 2015 à:**

Administration communale, Rue du Village 22, CP 7, 1273 Arzier-Le Muids  
ou par mail à: [controle.habitants@arzier.ch](mailto:controle.habitants@arzier.ch)

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

N° tél. ....

E-mail: .....

Date souhaitée: ..... ou .....

★Choix 1:  ★Choix 2:



# Sapin de Noël

Nous prions les personnes désireuses d'obtenir un sapin de Noël gratuit (un seul par ménage) de passer commande au moyen du bulletin ci-dessous. Vous pouvez aussi commander un sapin Nordmann au prix de CHF 30.-, à payer sur place.

**Les sapins seront remis aux personnes ayant passé commande à la déchetterie communale le samedi 5 décembre de 13 h 00 à 17 h 00.**



## BON DE COMMANDE / SAPIN DE NOËL

NOM:.....

PRENOM:.....

ADRESSE:.....

N° TELEPHONE:.....

un sapin de Noël gratuit  
provenance forêt communale (de toutes tailles)

un sapin Nordmann au prix de CHF 30.-  
(hauteur entre 150-200 cm)

**A retourner jusqu'au 2 novembre 2015 (dernier délai):**

**Commune d'Arzier-Le Muids  
Rue du Village 22, CP 7, 1273 Arzier-Le Muids**